

La pêche à pied : une activité vieille comme le monde

La pêche à pied est une pratique ancestrale très courue en Bretagne. À chaque grande marée, c'est la sortie familiale typique. Quoi de plus palpitant que de sortir bottes et épuisettes et d'aller à marée basse sur la grève où la mer qui s'est retirée pour un moment, laisse le sable mouillé et de petites flaques pleines de trésors.



LES MARÉES... COMMENT ÇA MARCHÉ ?

Le terme « marée » désigne le processus de variation des hauteurs d'eau des mers et des océans qui s'accompagne d'un mouvement montant puis descendant. Elle est causée par l'effet conjugué des forces de gravitation dues à la Lune, au Soleil et à la rotation de la Terre. Le niveau le plus élevé atteint par la mer au cours d'un cycle de marée est appelé pleine mer ou marée haute. Par opposition, le niveau le plus bas se nomme basse mer ou marée basse.

C'EST QUOI UN COEFFICIENT DE MARÉE ?

Le coefficient de marée indique son importance et permet aux professionnels comme aux amateurs d'éviter les surprises quand la mer remonte. Il s'agit en quelque sorte d'une « échelle » qui est comprise entre 20 (le plus faible : morte-eau) et 120 (le plus élevé : vive eau/d'équinoxe). On parle de grandes marées à partir d'un coefficient de 90. Deux fois par jour, toutes les 6 heures la mer se retrouve à marée basse ou haute.

QU'EST-CE QUE LA PÊCHE À PIED ?

La pêche à pied est un type de pêche qui se pratique à marée basse sur l'estran, cette partie du littoral qui se couvre et se découvre au fil des marées. Le principe est simple : en se retirant, la mer laisse derrière elle un grand nombre de coquillages, poissons et crustacés enfouis dans le sable ou cachés dans les rochers. Il est alors possible d'y dénicher, sans avoir recours à quelque embarcation : des coques, palourdes, huîtres, moules, étrilles, crevettes, ormeaux...

La mer étant depuis toujours une source importante de nourriture pour les hommes, la pêche à pied est considérée comme l'une des premières « chasses » de nos ancêtres vivant sur le littoral.

Plus récemment, et selon une étude menée par l'institut BVA en 2008 pour l'Ifremer, près de 2 millions de français pratiquent chaque année la pêche à pied. Elle est de nos jours essentiellement pratiquée par les vacanciers et les habitants de la côte. Il s'agit d'une activité de loisir simple, amusante, peu onéreuse et agréable à pratiquer en famille.

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence
CCAS en dehors des heures
d'ouverture du standard
(9 h-12h & 14 h-17h30)
au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :

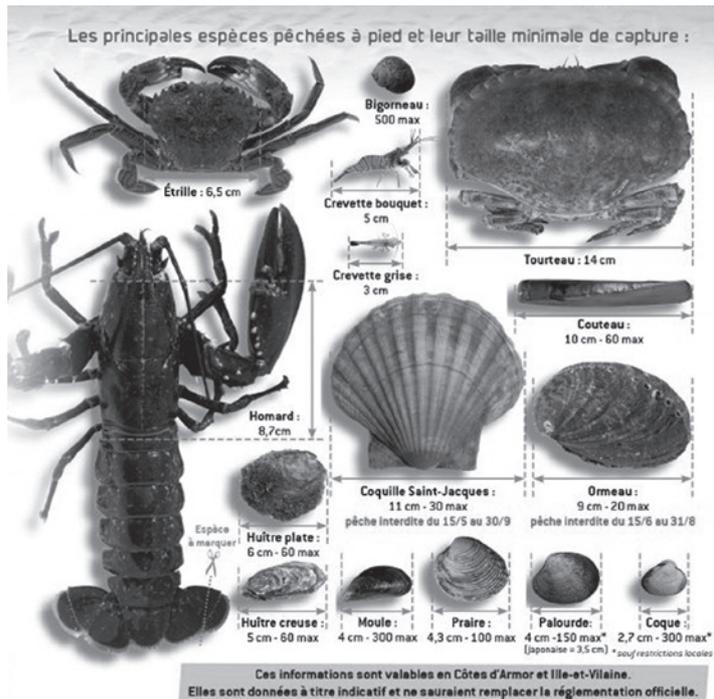
René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGNIARD,
Josiane ROBISSOUT,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pêche à pied : respectons les règles

Nous vous rappelons que les prélèvements de la pêche de loisir sont limités à votre consommation personnelle et que la vente en est rigoureusement interdite. Il est donc essentiel de :

- respecter les tailles minimales de capture (munissez-vous de réglettes).
- perturber le moins possible le milieu : remettre les pierres retournées dans leur position initiale et ne pêchez pas avec des outils disproportionnés..
- ne ramasser que ce dont vous avez besoin pour votre propre consommation : évitez le gaspillage.
- respecter les interdictions de pêche en vigueur sur les panneaux à l'entrée des plages ou sur les sites dédiés.

Outre le fait d'avoir les pieds dans l'eau et la fierté de ramener le repas pour le plus grand plaisir des gourmets, c'est avant tout l'occasion d'admirer les merveilles que nous offre la nature.

Mais les ressources n'étant pas inépuisables, il est important que chacun respecte quelques règles élémentaires afin que ce plaisir reste, encore pour longtemps, accessible à tous.

QUE PEUT-ON PÊCHER ?

Vous trouverez le plus souvent sur l'estran : palourdes, coques, couteaux, praires, amandes, huîtres, moules, coquilles Saint-Jacques, ormeaux, bulots, bigorneaux, patelles, seiches, calamars...

En Côtes d'Armor, vous pouvez pêcher :

- dans le sable : l'araignée, le couteau, la palourde, la praire, la coquille Saint-Jacques...
- dans les rochers : la crevette bouquet, l'étrille, le homard, le tourteau, les moules, les ormeaux.

ATTENTION AUX HORAIRES DES MARÉES !

Parce que la marée ne vous attendra pas !

Soyez prudents , la mer remonte très vite.

Quand vous partez à la pêche à pied, surveillez la marée montante.

Vérifiez les horaires de marée et regardez autour de vous où

en est le niveau de l'eau pour ne pas vous laisser contourner et isoler. Faites également attention aux algues glissantes, aux trous et aux rochers coupants.

GRANDES MARÉES EN 2024

- **Février 2024**
Du 10 au 13 : coefficients jusqu'à 110
- **Mars 2024**
Du 10 au 14 : coefficients jusqu'à 116
- **Avril 2024**
Du 8 au 11 : coefficients jusqu'à 113

Sachez que pour un marnage de 10 mètres à mi-marée, l'eau monte de 5 mètres en 2 heures, soit 1 mètre en 24 minutes. À l'heure de la basse mer, il est temps de remonter. La présence d'autres personnes autour de vous n'implique pas l'absence de danger.

Estimez le temps qu'il vous faudra pour revenir sur vos pas. Gardez en tête que le temps de retour est toujours plus long que le temps d'aller (vase, poids de la pêche, fatigue).

Ne partez jamais seul. Ainsi si l'un d'entre vous se blesse, le second sera là pour aider si besoin...

Pour déclencher les secours en mer, depuis le littoral, un seul numéro, le 196



INSEE : enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages 2024.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise de février à avril 2024 une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie.

Certaines enquêtes peuvent avoir lieu sur notre commune par un enquêteur de l'INSEE qui sera muni d'une carte officielle.

SAINT-LORMEL : UN PILIER S'EST EFFONDRE



Vendredi 5 janvier 2024, comme une traînée de poudre, la nouvelle du décès de René ROUILLÉ a traversé la commune. Notre ami et collègue s'était éteint après 3 années de souffrance.

Homme d'action, il l'a été dès son plus jeune âge. Très tôt dès ses 14 ans, il s'est retrouvé à la tête de l'exploitation familiale des Courtilons avec sa maman.

Comme pilier, infranchissable par sa stature et sa puissance, nous l'avons remarqué dès la création de l'équipe de foot de Saint-Lormel. Pilier aussi il fut au sein de la CUMA l'Émeraude (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) qu'il a animé en tant que membre, trésorier et président. Pilier encore il a été au niveau communal où dans ses diverses fonctions d' élu il s'est investi sans compter. Qui ne l'a pas vu sillonnant nos routes, s'occupant de fossés, de ponts et de tous travaux y afférant, ne regardant jamais le temps qu'il y passait ? Vous l'avez sûrement remarqué aussi déneiger nos voies communales par quelques hivers et neige abondante.

Nous présentons à Joëlle, à ses fils et toute sa famille, nos très sincères condoléances.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 19
JANVIER
2024

Étaient présents :

AILLET Louis,
BOUAN Chantal,
BOUAN René,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
MARTIN Françoise,
MENIER Mireille,
PLESTAN Sylvaine,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SORGNIARD Catherine
SUIRE Thierry.

Absents excusés :

AUBIN William,
PORCHER Aurélie
(procuration à
MENIER Mireille),
SCHMITT Thomas.

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Les infos de Dinan Agglo

> Réuni le 18 décembre dernier, le Conseil Communautaire a approuvé le Budget Prévisionnel (BP) 2024 qui s'élève, tous budgets confondus (budget principal et budgets annexes) à 166 M €. Le budget principal (97 M €) représente en fait 58 % de ce montant global. Les budgets annexes importants concernent l'eau et assainissement (26 M €) et les déchets (20 M €). Le budget investissement s'élève à 50 M €, soit une hausse de 22 % par rapport au BP 2023. Ceci est dû au début en 2024 par la construction de la piscine de centralité, avec une inscription budgétaire à hauteur de 16,7 M € pour l'année à venir. Les taux d'imposition sont inchangés.

> TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour l'eau potable comme pour l'assainissement collectif, la facture se compose :

Dans le cas des délégations de service public,

- D'une « part délégataire », qui permet à l'exploitant de faire fonctionner le service ;
- D'une « part collectivité », qui permet à Dinan Agglomération d'investir pour le service.

Dans le cas des services assurés en régie,

- D'une « part collectivité », qui permet à Dinan Agglomération d'assurer l'exploitation et aussi d'investir pour le service.

Complété pour les deux cas,

- Des redevances de lutte contre la pollution, à destination de l'Agence de l'Eau ;
- D'une part de modernisation des réseaux, à destination de l'Agence de l'Eau ;
- D'une redevance pour le Syndicat départemental d'eau potable ;
- De fiscalité.

Tarif Eau potable :

Pour 2024, il a été décidé de stabiliser les tarifs de l'eau potable en adaptant la « part collectivité », et ce quel que soit le mode de gestion (sur

la base d'une facture moyenne pour 85 m³ consommés).

• Tarif Assainissement :

Il évolue pour St-Lormel comme suit :

En 2023 :

- Part fixe (HT) : 65 € ht
- Part variable au m³ consommé (HT) = 1,240 €

En 2024 :

- Part fixe (HT) : 68,90 € ht
- Part variable au m³ consommé (HT) = 1,314 €

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON :

Campagne d'hiver 2023-2024

La campagne d'hiver des Restos du Cœur qui a débuté le jeudi 23 novembre 2023 se poursuivra jusqu'au jeudi 7 mars 2024.

La distribution se fera toutes les semaines, le jeudi, de 9h à 11h15.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RECENSEMENT

**BIENTÔT 16 ANS!
PENSEZ AU
RECENSEMENT,
C'EST OBLIGATOIRE**



Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en JANVIER 2008 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille et une pièce d'identité).

DÉMARCHE :

• **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

• **Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport); Livret de famille.

• **À savoir :** il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Les brèves du Conseil Municipal du 19 janvier 2024 (suite)

• Compte-rendu réunions de commissions communales :

> Les Commissions URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT et VOIRIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE, élargies à l'ensemble du conseil municipal se sont réunies le 13 janvier 2024. Après actualisation des devis étudiés en commission, le conseil municipal retient le devis de TERRA PAYSAGE pour un montant de 3177 € HT (sans bâche) pour une 1^{ère} tranche de remplacement des haies entre lots dans la partie du camping proche de la rabine. D'autre part il adopte les propositions et conclusions figurant au compte-rendu de cette réunion, 11 voix pour, 1 abstention (réfection du chemin de Belleville).

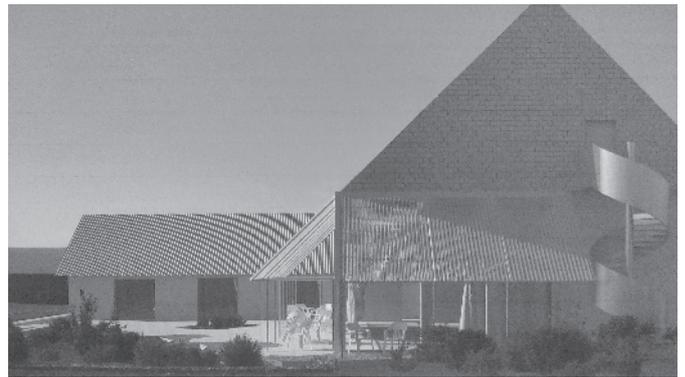
> Lotissement le Courtil Saint Pierre : bornage des 10 lots

Le conseil municipal approuve le devis du géomètre-expert Eguimos pour l'opération de bornage des 10 lots pour un montant de 4 050 € HT soit 4 860€ TTC.

• Restructuration ensemble salle polyvalente et mairie

> Mise à jour de la proposition pour le lot 3 (charpente) du marché

Au cours de sa délibération du 19 octobre 2023, le conseil municipal a validé l'unique proposition faite à la commune pour le lot n°3 (charpente). Après plusieurs réunions de chantier, cette proposition a nécessité des modifications de la part de l'entreprise La Charpenterie. Le conseil municipal valide la proposition mise à jour : Lot 3 - Charpente : SARL La Charpenterie (Plerneuf) - 74 841,13 € HT



> Aménagement de la cuisine de la future salle polyvalente

Le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise Kerfroid (St-Samson-Sur-Rance), fournisseur du matériel existant qui sera réutilisé, comprenant : Repose matériel existant - Armoire Inox Gastronorme - Plonge Inox - Meuble central bas rangement vaisselle - Four Mixte Occasion avec accessoires (bacs et plaques) - Extension de hotte ou hotte intégrée au four - Rayonnage Batterie - Installation et Mise en service. Pour un montant de 16 838,47 € HT soit 20 206,16 € TTC.

• Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents communaux

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement public peut instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale.

- Peuvent bénéficier de cette prime les agents publics remplissant les conditions cumulatives suivantes :
- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;

- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
- L'organe délibérant détermine le montant de la prime, dans la limite du plafond réglementaire prévu pour chaque niveau de rémunération.

Le conseil municipal décide :

- D'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au sein de la commune.
- De fixer le montant de cette prime exceptionnelle (de 300 à 800 €) en fonction du niveau de rémunération.
- De la verser en une fois en février 2024.

• Dinan Agglomération

> Nomination des référents PLUiH pour sa révision générale

Dans le contexte de l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de l'application de la loi Climat-Résilience du 21 août 2021, une révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) va s'opérer. Les travaux de la révision générale débiteront dès le mois de février 2024 avec pour objectif

un arrêt de projet au début de l'année 2026.

Outre la traduction du SCOT, élaboré en parallèle du PLUiH, la révision générale répondra à deux grands objectifs :

- Accompagner les communes vers l'opérationnalité et réussir à développer des projets dans un contexte de transition ;
- Un PLUiH simplifié qui prendra en compte les particularités des communes ou secteurs, pour une meilleure appropriation du document par les élus et les habitants.

Loïc DAUNAY et Françoise MARTIN sont désignés référents PLUiH

➤ **Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable et d'assainissement - année 2022**

Ces RPQS dont le conseil municipal a pris acte ont un double objectif

- d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité des services et ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement. Ces rapports portent sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement, conformément aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment la présentation du territoire desservi, le mode de gestion des services, l'estimation du nombre d'habitants desservis, la nature des ressources utilisées, les volumes prélevés sur chaque ressource, le nombre

d'abonnements, le linéaire des réseaux de desserte, etc.,

- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution des services de l'eau potable et d'assainissement, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Il est précisé que les rapports sont mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet

• **Convention prestations assainissement collectif 2024**

Lors de la création de Dinan Agglomération au 1er janvier 2017, la compétence Assainissement était détenue et exercée par les communes, à l'exception des communes qui constituaient l'ex-Dinan Communauté, à laquelle la compétence avait été transférée bien antérieurement.

Dinan Agglomération n'ayant pas restitué cette compétence optionnelle aux communes, elle est donc pleinement compétente depuis le 1er janvier 2018 pour l'exercer sur l'intégralité de son territoire.

Dans le cadre de cette prise de compétences, Dinan Agglomération ne possède pas encore les ressources matérielles et humaines suffisantes, notamment en ce qui concerne les services aux usagers (gestion clientèle, facturation), la gestion courante des stations d'épurations (entretien des abords, analyses hebdomadaires autocontrôles), les travaux ponctuels assurés par les régies communales. Dans l'attente d'une mise en place homogène de cette organisation, il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire, la continuité du service public.

Aussi, il convient de mettre en

place une coopération entre la Commune et Dinan Agglomération par le biais d'une convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement.

Le conseil municipal accepte la liste des prestations pouvant être effectuées par les agents communaux, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement ainsi que les tarifs forfaitaires pour la facturation à faire auprès de Dinan Agglomération par règlement semestriel.

• **Désignation d'un référent pour le compostage partagé**

Un site de compostage partagé va être aménagé par les services de Dinan Agglomération dans le bourg de la Commune pour les personnes n'ayant pas de jardin pour installer leur propre composteur (notamment les logements communaux, le camping, etc).

Véronique DAUNAY (habitante du bourg) ainsi que Romain DOUE (agent technique) sont désignés référents.

• **Sécurité routière :**

- travaux d'aménagement de l'entrée sud (rue des Tilleuls) : Le conseil municipal a validé la réalisation de cet aménagement en 2024 et a retenu pour cela l'offre présentée par LESSARD TP pour la fourniture et pose des bordures pour un montant de 2941 € HT soit 3957.20 € TTC et de l'entreprise 4S SIGNALISATION, pour la signalisation

horizontale et verticale pour un montant de 1804.66 € HT soit 2165.59 € TTC.

- demande de subvention auprès du Département : Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité routière des entrées sud et nord du bourg de la commune une subvention de 30 % pour les travaux estimés ce jour à 12 600 € HT soit 15 120 € TTC sera sollicitée au titre de la répartition du produit des amendes de police.

La séance est levée à 22h15.

• **Prochain conseil municipal :**

Le jeudi 22 février à 20 h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ **SECURITE ROUTIERE :**



Un nouveau panneau de signalisation

Vous l'avez peut-être croisé sur la route. C'est un losange blanc sur fond bleu.

Il indique une voie réservée au covoiturage (minimum deux personnes à bord).

Soyez vigilant, car, en cas de non-respect, il vous en coûtera une amende de 135 €.

Déploiement de la carte KorriGo sur les circuits scolaires Breizhgo

La Région Bretagne engage une nouvelle étape dans le déploiement de la carte KorriGo sur le réseau de transport public BreizhGo qu'elle organise. Depuis le mois de janvier, nous dotons progressivement d'une carte les 100 000 élèves que nous transportons chaque jour sur nos lignes et circuits scolaires.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ HORAIRES DES DÉCHETTERIES :

PLANCOËT

ZA de Nazareth
02 96 80 29 72

- Du 1^{er} février au 31 octobre:
Lundi 9h - 12h
- Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h
- Jeudi 14h - 18h

MATIGNON

Route du Chemin Vert
02 96 41 12 63

- Du 1^{er} octobre au 31 mars :
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30

→ CALENDRIER DES PERMANENCES DU MÉDIATEUR DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

- Mardi 13 février 2024 en la Maison France Services de Plancoët.
- Mardi 27 février 2024 en la mairie de Ploubalay.



PREMIÈRE PHASE DÉDIÉE AUX SCOLAIRES

Une 1^{ère} phase importante de déploiement sera réalisée dans les prochaines semaines auprès de l'ensemble des élèves empruntant les circuits dédiés uniquement aux scolaires. Puis, à l'instar de ce qui est fait en Ille-et-Vilaine, la carte KorriGo viendra équiper les cars des lignes interurbaines du réseau BreizhGo dans les mois à venir.

PLUSIEURS TITRES DE TRANSPORTS SUR LA CARTE KORRIGO

Valable 7 ans, la carte KorriGo va permettre à chaque enfant transporté de pouvoir

charger sur ce support unique plusieurs titres de transport à commencer bien sûr par son abonnement scolaire BreizhGo. Cette carte peut également accueillir les titres de 11 grands réseaux en Bretagne comme par exemple le réseau des TER BreizhGo, le réseau TUB de Saint-Brieuc Armor Agglomération, le réseau Guingamp-Paimpol Mobilité de Guingamp-Paimpol Agglomération ou le réseau Distribus de Lamballe Terre & Mer.

DES SERVICES ACCESSIBLES GRÂCE À LA CARTE KORRIGO

Il est également possible de

charger sur la carte KorriGo l'accès à certains services tels que des bibliothèques, des piscines ou encore des abris vélos sécurisés aux abords des gares.

VALIDATION OBLIGATOIRE À CHAQUE MONTÉE DANS LE CAR

À compter du 22 janvier 2024, chaque élève transporté sur le réseau BreizhGo devra valider sa carte KorriGo à chaque montée dans le car sur son trajet domicile-établissement scolaire à l'aller comme au retour.

POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Afin d'accompagner les familles, la Région a créé une page dédiée sur BreizhGo leur permettant de trouver les informations nécessaires sur la carte KorriGo. Les conseillers de la centrale d'appel sont également à leur écoute du lundi au samedi de 8h à 20h au 02 99 300 300 (prix d'un appel local).



STOP AUX INCIVILITÉS :

Notre commune vient d'être touchée par une nouvelle vague d'incivilités :

Les WC publics du bourg et des boîtes aux lettres en divers endroits ont été saccagés. Ces actes sont intolérables. Une plainte a été déposée.

Jets de mégots, déjections canines non ramassées, tags et dépôts sauvages en tout genre dégradent notre cadre de vie.

À Saint-Lormel comme partout ailleurs les incivilités quotidiennes nuisent à la qualité de vie de chacun et représentent un coût non négligeable pour la collectivité.



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



À SAINT-LORMEL :

• Galettes des Rois

Depuis le retour des vacances de Noël, les enfants travaillent sur la galette des rois.

Quoi de mieux que de cuisiner une bonne galette ! Les enfants se sont mis au travail et faites leur confiance il ne restait plus une miette !!!

• Séance de roller

En EPS (Éducation Physique et Sportive), les enfants ont commencé les séances de

roller. Après avoir appris à bien tomber lors de la première séance, ils enchaînent maintenant les progrès. Chacun va



à son rythme mais chacun avance. Tous prennent plaisir à retrouver Jocelyn, l'éducateur sportif.

• Séance de cinéma

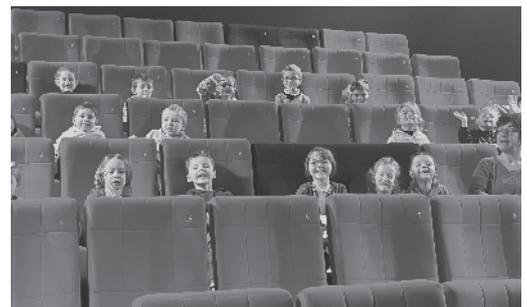
Les enfants ont eu leur 2^e séance de cinéma dans le cadre du projet cinéole. "À Vol d'oiseaux" rassemble trois courts métrages d'animation délicats, sensibles. Un pur moment de bonheur, aérien, à la fin duquel on se sent pousser des ailes ! Un programme comme une parenthèse de douceur, où les adultes retrouvent leur âme d'enfant, les

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2023-2024 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

plus jeunes grandissent dans l'espoir d'une vie bienveillante, où chacun est incité à sortir de sa coquille pour voler de ses propres ailes.



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ MAISON PÊCHE ET NATURE : BARBOTONS DANS LA RIVIÈRE

Découvrez ou redécouvrez l'espace d'éveil à la nature pour les tout-petits de 1 à 6 ans
« Barbotons dans la rivière ».

En intérieur dans l'espace d'exposition de la Maison Pêche et Nature, cet ensemble de pôles adaptés aux plus jeunes permet de s'émerveiller de la richesse des milieux aquatiques. Jeux, lectures, histoires, tapis d'éveil, aquariums, pêche à la ligne...

Du samedi 24 février au vendredi 22 mars 2024

- Du 24 février au 10 mars, pendant les vacances scolaires Zone B : 9h30-12h30 et 14h-17h30, du lundi au samedi
- Du 11 au 22 mars : 14h-17h30, du lundi au vendredi (matinées réservées aux groupes de petite enfance sur réservation)

Entrée libre et gratuite. Informations à retrouver sur www.maisonpechenature.com ou notre page Facebook : www.facebook.com/maisonpechenature22.

ET Spectacle « Eau Là Là » - samedi 2 mars 2024



Mêlant théâtre d'objet et marionnettes d'ombres, ce spectacle embarque les tout-petits dans une aventure

aquatique pleine de rebondissements et de poésie !
De 6 mois à 6 ans. Durée 30-45 mn. Par la compagnie Amapola
4 représentations : 10h, 11h15, 15h45 et 17h

à réserver sur www.maisonpechenature.com
(nombre de places limité !)



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

Maison de la beauté.

Maison de la beauté, spécialisée dans le domaine de l'onglerie et de la beauté du regard.



Située à Saint-Lormel, 4 rue des tilleuls, Karine vous accueille dans son cocon pour un moment de détente afin de sublimer vos mains ainsi que votre regard. N'attendez plus, prenez rendez-vous pour votre petit moment de bien-être au 06.59.24.76.52 ou sur planity.com.

La St-Valentin approche, pensez à offrir une carte-cadeau !

Programmation culturelle Dinan Agglo

• Pourquoi un arbre est une poule ? - Cie Ma

Danse et dessin - Mar. 7 fév. à 17h - Salle des fêtes / Lanvallay - 8€/6€

• Attitudes habillées - le quatuor - cie balkis mou-tashar

Chorégraphie cousue au fil de soie - Jeu. 8 fév. à 20h30 - Théâtre des Jacobins / Dinan - 18€/14€/6€

• Goupil et Kosmao - Etienne Saglio / Cie Monstre(s)

Renard et magicien
Jeu. 15 fév. à 18h - Théâtre des Jacobins / Dinan - 8€/6€

• Les souffrances de job de hanokh levin - cie deräidenz

Fable grotesque et grinçante
Jeudi 22 février à 20h30 - Théâtre des Jacobins / Dinan 26€/22€/6€

+ d'Infos : 02 96 87 03 11 (Théâtre des Jacobins) ou 02 96 84 00 57 (Office de Tourisme de Plancoët) ou sur <http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

AMITIÉ et PARTAGE :

Le Conseil d'Administration et les bénévoles de l'Association souhaitent une belle année 2024 à la municipalité et aux habitants de St-LORMEL. Pendant les vacances de Noël, une trentaine de jeunes adhérents ont partagé un **repas convivial suivi d'une soirée animée** avec blind test et « N'oubliez pas les Paroles ».

Un **séjour à la montagne** est programmé pour les vacances de février avec une soixantaine de jeunes.

Une équipe "Génération 2007" planifie un **dernier séjour** en août 2024 et organise des actions pour l'autofinancement, dont la vente de brioches jusqu'au 15 février. Ils ont également créé un calendrier 2024 et ont participé à des événements comme le marché de la St Nicolas. Une collecte de journaux est en cours pour aider à limiter les coûts des séjours. Pour les



soutenir, contact au : 07 68 78 00 05 ou : amitie.partage@yahoo.fr. A bientôt, L'équipe d'AMITIE et PARTAGE.

AMICALE LAIQUE :

• BENNE A FERRAILLE :

Elle sera positionnée sur le parking derrière l'église à SAINT-LORMEL du 5 au 15/02/2024. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Les bénéfices permettront de financer les projets et sorties du RPI CREHEN-ST-LORMEL.



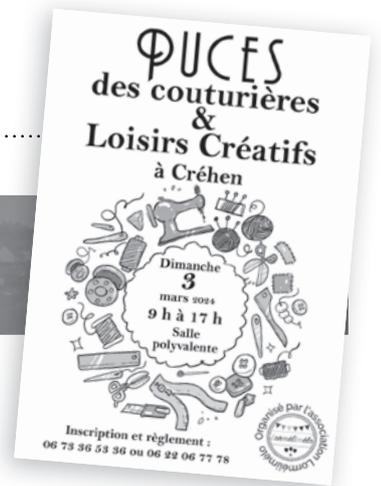
• LOTO :

Celui-ci se déroulera le dimanche 24 Mars 2024 à 14h00 à la salle des Fêtes de CREHEN. L'ouverture des portes se fera dès 11h00. Une buvette et une petite restauration seront à votre disposition. Plus de 1500€ de bons d'achat et plus de 15 lots surprises. Pensez à réserver dès à présent.

LORMELIMÉLO :

• PATCHWORK :

L'atelier a lieu de 14H à 16H00, les lundi 5/2, 19/2, 4/3, 18/3



à la mairie de St Lormel, salle des mariages. + d'infos au 06.99.95.39.91

• COUTURE CREATIVE :

L'atelier a lieu de 14H à 16H30, les lundis 6 - 13 et 27 février 2024 à la mairie de St Lormel, salle des mariages. + d'infos au 06.28.20.52.72

• PROJET « BOITES AUX LETTRES » :

LORMELIMÉLO propose aux habitants de la Commune de décorer leurs boîtes aux lettres et créer ainsi un attrait, dans les différents endroits. Et voici que la première vient d'être installée : une boîte aux lettres « multi-fonction » qui regroupe une boîte aux lettres aux normes, une boîte à livres et un hôtel pour insectes. Vous pourrez l'admirer au 43, Les Roseraies, et pourquoi pas y glisser un petit mot pour saluer cette initiative, qui nous l'espérons, en encouragera d'autres... Qui prendra la suite ? N'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous avons hâte !

• PUCES DE COUTURIERES ET LOISIRS CREATIFS :

Elles auront lieu, le dimanche 3 Mars 2024, de 9H à 17H, dans la salle polyvalente de CREHEN. Tissus, laines, boutons, rubans et fils à broder, revues, matériel et accessoires scrapbooking, etc.. y seront proposés. Si vous souhaitez réserver un emplacement (5€ la table de 1,50M), n'hésitez pas à vous inscrire : 06 73 36 53 36 ou 06 22 06 77 78. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.